

REF : B04014
LLN/LTD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALES DE FONCTIONNEMENT. ADOPTION DES PROJETS DES ASSOCIATIONS ABC ET INDANS'cite - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE A CES DEUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention Ville / Conseil Régional relative aux subventions de fonctionnement dans le cadre de la Politique de la Ville, adoptée par délibération du conseil municipal du 24 septembre 2002,

Vu les projets et plans de financement présentés par les associations ABC et Club Indans'cité

Vu le budget,

A la majorité des membres du Conseil, le groupe AUGY s'étant abstenu,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : ADOPTE les projets et plans de financement des deux actions présentées par les Associations ABC et Indans'cité (annexés)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement de 22.867 €(vingt deux mille huit cent soixante sept euros) auprès du Conseil Régional.

ARTICLE 3 : La subvention obtenue sera reversée aux deux associations bénéficiaires :

- ABC : 15.245 €(quinze mille deux cent quarante cinq euros)
- Indans'cité : 7.622 €(sept mille six cent vingt deux euros)

ARTICLE 4 : La recette et la dépense seront inscrites à l'imputation suivante.

304 - 7472 - 020 pour la recette
304 - 6574 - 040 (Indans'Cité) pour la dépense
304 - 6574 - 025 (ABC) pour la dépense.

LE MAIRE,